



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

oeuvres universitaires

Question écrite n° 67143

Texte de la question

M. André Aschieri demande à M. le ministre de l'éducation nationale son point de vue sur la généralisation des repas biologiques dans les restaurants universitaires. Cette expérience a été tentée avec succès dans la ville de Lorient, permettant aux étudiants qui le désiraient de redécouvrir les plaisirs d'une cuisine saine. Cela a été possible notamment grâce à la motivation du personnel, à une bonne organisation et gestion du budget (alternance de repas bio et végétariens pour diminuer les coûts...). C'est pourquoi, des étudiants bénéficiant déjà de menus particuliers en raison de leurs croyances et convictions religieuses, il souhaiterait que cette mesure puisse être étendue à ceux qui sont désireux d'avoir la garantie d'une alimentation de qualité.

Texte de la réponse

Des expériences de repas biologiques sont actuellement menées ponctuellement dans des restaurants universitaires. Ces expériences n'ont pas cependant été généralisées pour les raisons suivantes : le coût des produits biologiques est nettement plus élevé que celui des denrées habituellement utilisées dans les restaurants universitaires ; les centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires doivent respecter les règles relatives aux marchés publics et les cahiers des charges doivent intégrer des clauses particulières permettant l'achat de produits biologiques. Compte tenu de ces contraintes, il apparaît que seuls les restaurants universitaires conçus selon le principe d'une distribution par « boutiques » pourront proposer cette prestation, la variété de l'offre permettant de compenser le coût supplémentaire des repas biologiques.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67143

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5721

Réponse publiée le : 28 janvier 2002, page 455